

## DESCRIPTIF DE FONCTION

- 1. Fonction** **Adjoint de direction**  
**Responsable du secteur pédagogique (100 %)**
- 2. Liens hiérarchiques**
- |                         |   |
|-------------------------|---|
| 2.1. Responsable direct | Directeur   |
| 2.2. Subordonnés        | Enseignants et éducateurs en milieu scolaire                              |
| 2.3. Remplaçant         | Membre du collège de direction désigné selon les responsabilités requises |

### 3. Description générale du poste

L'adjoint de direction est membre du Conseil de Direction (CODIR) et établit, en collaboration étroite avec le directeur de l'institution, les lignes directrices du secteur école. Il assure la bonne marche du secteur dont il a la responsabilité et favorise son insertion dans le milieu scolaire, éducatif et thérapeutique. Il est garant du suivi des enfants, est co-responsable des prestations thérapeutiques, pédagogiques ainsi que socio-éducatives du secteur qu'il supervise. Il collabore activement avec son collègue du secteur éducatif à la mise en œuvre des projets des enfants en lien avec la mission de la Fondation de Serix. Il assure la représentation de la direction sur place, notamment auprès des bénéficiaires, des familles, des collaborateurs et autres partenaires. Il assure la gestion continue du secteur école de la Fondation de Serix : la conduite du personnel, la gestion budgétaire, l'administration dans le respect des lois et normes en vigueur. Sur mandat du directeur, il participe à des rencontres, des groupes de réflexion ou des mandats spécifiques au sein ou à l'extérieur de l'institution.

### 4. Buts de la fonction

Les buts de la fonction respectent le(s) contrat(s) de prestations signé(s) avec la DGEJ et les différents cadres légaux en vigueur. Le responsable du secteur promeut, en cohérence avec le concept institutionnel, un accompagnement pédagogique favorisant le bon développement scolaire des enfants/jeunes.

A l'interne, il est responsable et garant du bon fonctionnement de son équipe, et collabore avec l'ensemble des autres secteurs de l'institution.

A l'externe, il est garant de la qualité de la collaboration avec les professionnels des écoles ordinaires, des écoles spécialisées ainsi qu'avec les professionnels des divers lieux susceptibles d'accueillir les enfants/jeunes quittant l'internat avec école de Serix.

- 4.1. Diriger et coordonner l'activité des équipes exerçant en milieu scolaire.
- 4.2. Participer activement, en collaboration directe avec le directeur, à l'élaboration et à l'implémentation du concept pédagogique ainsi qu' à son évolution.
- 4.3. Assurer la circulation de l'information entre les équipes exerçant en milieu scolaire, le collège de direction à l'interne, ainsi qu'avec les partenaires extérieurs (écoles ordinaires avoisinantes, Centres AI, etc.).
- 4.4. Participer aux admissions et orientations des élèves.
- 4.5. Être garant du maintien du lien avec les familles et les services placeurs.

- 4.6. Représenter en ligne directe les situations pédagogiques ainsi que la direction vis-à-vis des partenaires extérieurs pour ce champ d'activité : informer régulièrement le directeur sur l'évolution des situations ainsi que sur les options à prendre en la matière.
- 4.7. Assurer la présélection du personnel des équipes, proposer les candidats au directeur, soutenir l'intégration des nouveaux collaborateurs, la formation continue et assurer le suivi jusqu'au départ du collaborateur.
- 4.8. Participer activement à l'entretien annuel d'évaluation avec le directeur.
- 4.9. Être garant de l'accueil et de l'encadrement des stagiaires.
- 4.10. Participer régulièrement aux colloques hebdomadaires des secteurs concernés, en assuré la qualité.
- 4.11. Communiquer régulièrement au directeur toute information opportune et utile dans le secteur concerné.
- 4.12. Identifier les dysfonctionnements et prendre les mesures nécessaires en partenariat avec le directeur.
- 4.13. Être garant d'une collaboration efficiente au sein du secteur Ecole et également avec les différents secteurs (Internat, PEMS, Services transversaux).
- 4.14. Participer à tout ou partie de l'élaboration des horaires et en assurer la validation dans le respect de la CCT et du budget.
- 4.15. Assurer le suivi du respect des horaires nécessaires en continu (remplacement maladie, accident, formation etc.).
- 4.16. Assurer le contrôle des décomptes horaires remplis par les collaborateurs sur Tipee.
- 4.17. Assurer les conditions d'un lien permanent entre les interventions pédagogiques et l'ensemble des autres secteurs de l'institution.
- 4.18. Développer des pratiques de référence, une continuité et une qualité des réponses pédagogiques. Assurer leur mise en œuvre.
- 4.19. Assurer des interventions directes au sein des équipes dans le but de promouvoir des réponses pédagogiques optimales ou dans des situations particulières définies en lien avec le directeur.
- 4.20. Effectuer des interventions directes auprès des enfants et des familles de manière complémentaire aux interventions menées au sein de l'institution.
- 4.21. Participer à la permanence téléphonique du collège de direction dans le but d'assurer une réponse institutionnelle.
- 4.22. Participer de manière soutenue à la mise à jour du concept institutionnel.
- 4.23. Assurer un encadrement offrant à l'ensemble de l'équipe pédagogique des perspectives de développement (formation, aménagements structurels, conceptuels) assurant la mise en place et la poursuite d'une dynamique évolutive.
- 4.24. Etablir le rapport annuel du secteur.
- 4.25. Être garant de la bonne gestion des budgets délégués pour le secteur.

FORMATION DE BASE	Exigée	Souhaitée
Formation enseignant spécialisé / Formation équivalente	x	
Connaissance du plan d'études romand (PER)	x	

FORMATION CONTINUE	Exigée	Souhaitée
Gestion d'équipe et de projet (ou formation équivalente)	x	
Praticien formateur (Prafo) pour les enseignants spécialisé		x

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	Exigée	Souhaitée
3 années d'expérience professionnelle comme adjoint de direction ou autres postes à responsabilité au niveau de la pédagogie en générale	x	

Compétences requises
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir du leadership, le sens des relations humaines et des aptitudes à fédérer les collaborateurs de manière positive et constructive pour le bien des enfants accueillis.</li> <li>- Faire preuve de capacité d'analyse.</li> <li>- Privilégier le dialogue et favoriser une approche consensuelle dans la recherche de solutions pour évoluer.</li> <li>- Avoir une capacité d'adaptation, un esprit de décision, un sens critique.</li> <li>- Être en mesure de gérer des situations de crise et de faire face aux imprévus.</li> <li>- Posséder de bonnes compétences d'organisation et de gestion afin de rationaliser et d'optimiser son temps de travail.</li> </ul>

AUTRES	Exigée	Souhaitée
Casiers judiciaires vierges	x	
Connaissances des lois et exigences scolaires dans le canton de Vaud	x	
Connaissances des lois et exigences liées à la mission de la Fondation de Serix	x	